

«Prénom» «Nom»  
«Adresse»  
«NPA» «Ville»

La Chapelle, le 29 mars 2015

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre prochaine

**Séance publique d'information et  
Assemblée générale ordinaire**

**22 avril 2015 à 20h00**

qui se déroulera au

**CAD - rte de la Chapelle 22 - 1212 Grand-Lancy**

Dans le but de promouvoir l'adhésion de vos voisins qui ne seraient pas encore membres, n'hésitez pas à les inviter à cette assemblée générale. Elle est ouverte à toutes et à tous.

**Ordre du jour**

1. Présentation du réaménagement de la route de La-Chapelle par M. Leutwyler, ingénieur cantonal.

Le protocole d'accord relatif au PLQ 29591 prévoit le réaménagement de route de La-Chapelle, incluant piste cyclable et trottoir mixte, revêtement phono absorbant, passages piétons supplémentaires et suppression de la chicane.

Les travaux vont débuter fin avril 2015.

2. Présentation de l'IDC, par Terragir – énergie solidaire

Qu'est-ce que l'IDC? L'indice de dépense de chaleur (IDC) représente la quantité annuelle d'énergie consommée pour couvrir les besoins de chaleur d'un bâtiment (chauffage et eau chaude sanitaire), ramenée à un mètre carré de plancher chauffé.

Le calcul de l'IDC est obligatoire pour les propriétaires de villa dès 2014 pour 3 années de suite.

3. Rapport d'activité du comité et information sur la situation du quartier.

- Projet de jonction autoroutière entre la route de Saconnex d'Arve et l'autoroute
- Projets d'infrastructure routiers dits « Genève-Sud » (ex voie Cottier)
- PLQ rte de La-Chapelle, suivi du protocole d'accord signé en 2011.
- PLQ Les Sciers, Plan-les-Ouates.
- Projet CEVA - nuisances

4. Rapport du trésorier, des vérificateurs et approbation des comptes 2014 de l'ASSC.

5. Election du-de la président-e, des membres du comité et des vérificateurs-trices des comptes et d'un-e suppléant-e.

6. Divers, questions et suggestions des membres.

7. Apéritif offert par l'ASSC.

D'autre part, vous trouverez en annexe un BVR vous permettant de vous acquitter des cotisations 2015 qui se montent à **50 CHF**. Nous vous prions toutefois de privilégier le versement par e-banking. (IBAN CH82 0900 0000 1724 1665 5)

En nous réjouissant de vous revoir à cette occasion, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleurs messages.

Pour le comité